

ABONNEMENT.

Saumur :	
30 fr.	10
12 mois	10
Poste :	
35 fr.	18
12 mois	10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c
Réclames, — . . .	50
Faits divers, — . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au Bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 NOVEMBRE 1886

## Chronique générale.

### LA RÉSIDENCE DU TONKIN

M. Vial, résident supérieur de France à Hanoi, a informé M. de Freycinet qu'il avait pris la direction intérimaire des affaires de la résidence générale.  
Le successeur de M. Paul Bert ne sera désigné que d'ici quelques jours. Le nouveau résident général sera pris dans l'élément civil.  
Le général Jamont, qui était sur le point de s'embarquer pour la France, restera provisoirement à Saïgon. Au cas où sa présence deviendrait nécessaire au Tonkin, il retournerait à Hanoi et reprendrait le commandement des troupes d'occupation.  
Le corps de M. Paul Bert sera ramené en France par l'Annamite.  
La famille de M. Paul Bert partira par le courrier à la fin de novembre.

M. Massicault, préfet du Rhône, vient d'être mandé à Paris par le gouvernement. On affirme que M. de Freycinet aurait l'intention d'attribuer à M. Massicault la succession de M. Paul Bert au Tonkin, si le préfet du Rhône consentait à assumer cette lourde tâche.

C'est avec fatigue, dit la *France militaire*, que nous donnons à nos lecteurs des nouvelles de Bulgarie, où se joue une vaste comédie. Disons d'abord que le capitaine russe Babokoff, l'instigateur du mouvement de Bourgas, a été condamné à mort et ses complices à quinze ans de prison. Disons encore que le prince Waldemar, nommé par acclamation prince de Bulgarie, se refuse à cet honneur. Disons encore que le régent Karadelloff a donné sa démission, ce qui est le commencement de la débâcle. En voilà assez, n'est-ce pas? La Russie a le champ

libre et va manœuvrer à l'aise. On dit bien que le général Kaulbars a des instructions plus conciliantes. Pour nous, il y a des alternatives pacifiques qui succèdent aux alternatives belliqueuses; les nouvelles contradictoires qui nous arrivent des bords du Danube ne nous détournent pas de cette idée: on cherche à gagner du temps. Pour arriver à quoi? L'avenir nous le dira.

Le *Journal officiel* publie le tableau du rendement des contributions directes et indirectes dont nous avons indiqué les principaux chiffres. Les frais de poursuite pour la rentrée de l'impôt direct augmentent tous les jours, la République ne laissant aucun répit aux contribuables. Ils étaient de 75 centimes pour mille sous les gouvernements monarchiques, de 90 centimes sous la République administrée par les conservateurs, ils s'élèvent aujourd'hui à 4 fr. 40 pour mille, en marche pour 2 francs. La perte sur le produit de la vente des tabacs a été pendant le mois d'octobre de 246,000 francs, comparé à 1885.

La perte entre les recouvrements effectués et les évaluations budgétaires est de 64 millions 95,850 francs, et de 35,515,800 fr. comparé à 1885, elle aurait atteint 46 millions 483,300 francs sans les nouveaux impôts sur les céréales.

### « L'Etoile » DE BOULANGER

Le jeune général Boulanger, ministre de la guerre, ne se contente plus maintenant, pour préparer en sa faveur la succession du vieux président Grévy, des réclames dont sont remplis les journaux radicaux qui se publient.

Afin d'augmenter ses chances, un organe spécial quotidien, à cinq centimes, s'est créé pour chanter sa gloire, sous le prétexte de soutenir ses projets, qu'il qualifie de sympathiques, et que tout patriote doit reconnaître comme destinés à désorganiser la défense de la France.

Ce journal se nomme *L'Etoile*, et est

envoyé avec l'appât d'un beau portrait en couleur du général Boulanger, pour faire pendant au même Boulanger sur son fougueux coursier, déjà distribué en prime gratuite par un des journaux qui le patronnent.

Comme témoignage de son respect de la loi qui exclut l'armée de toute manifestation politique, le programme de ce journal est envoyé à MM. les officiers et pénètre, bien malgré le ministre de la guerre, dans les casernes, pour fausser les esprits et donner des arguments de propagande à ses prétoriens.

### LES INONDATIONS DANS LE MIDI

La situation devient de plus en plus grave. Le Rhône et la Durance montent toujours. Les habitants de plusieurs localités submergées campent sur la voie ferrée. A Avignon, des pompes fonctionnent continuellement pour épuiser les eaux d'infiltration et les rejeter en dehors des remparts.

Des détachements d'infanterie ont été envoyés à Beaucaire et à Saint-Gilles pour y surveiller les digues.

A Tarascon, le Rhône montait de deux centimètres par heure, le pont de Mallemort a été emporté, les digues de Rognonas sont rompues.

### DEUX LETTRES

A propos de l'érection à New-York de la statue de la Liberté, le *Soleil*, le *Moniteur universel* et le *Figaro* ont publié deux lettres de Monsieur le Comte de Paris, adressées en 1878 au comte Serrurier, vice-président du comité de l'Union franco-américaine.

M. le comte Serrurier ayant proposé à Monsieur le Comte de Paris de visiter les ateliers de construction de la statue de la Liberté éclairant le monde et de prendre part à la souscription, reçut le 3 mars la réponse suivante :

« Eu, 3 mars 1878.

» Mon cher comte,  
» Je serai doublement heureux de visiter

avec vous le monument destiné à New-York, et de faire en même temps la connaissance du marquis de Rochambeau.

» Vous savez combien je m'intéresse à tout ce qui peut contribuer à l'union de la France et de l'Amérique. Dans un temps où il était de mode de dénigrer la grande République transatlantique, de renier la politique du roi Louis XVI, j'ai voulu prouver aux républicains d'outre-mer que les sympathies pour leur nation et leurs institutions se perpétuaient dans la Maison de Bourbon. Je serai donc heureux de m'associer de toutes les manières à l'œuvre dont vous me parlez, et, si je ne l'ai pas fait plus tôt, c'est que je n'en ai pas eu l'occasion.

» Je suis établi pour plusieurs mois au château d'Eu; mais je ne manquerai pas d'aller de temps en temps à Paris, et je me ferai un plaisir de vous avertir de ma prochaine visite, pour prendre rendez-vous en vue de la course que vous me proposez.

» En attendant, je vous prie de me croire  
» Votre affectionné,

» LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

Quelques jours après, à la suite de la visite qu'il fit avec le plus grand intérêt aux ateliers de construction de la statue de la Liberté, Monsieur le Comte de Paris envoyait à M. le comte Serrurier la lettre suivante annonçant sa souscription :

« Eu, 21 mars 1878.

» Mon cher comte,  
» Je vous prie de me porter comme souscripteur sur votre liste pour la somme de cinq mille francs.

» Je suis heureux de pouvoir m'associer à l'œuvre nationale qui doit rappeler à l'Amérique la grande date du 4 juillet 1776 et unir les deux peuples dans le même souvenir; souvenir d'autant plus précieux qu'il est absolument étranger à nos querelles actuelles.

» Veuillez me croire  
» Votre affectionné,

» LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

Nonobstant, on ne dit pas qu'aucun mem-

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER  
Par Adolphe BELOT

### Première Partie LE CAISSIER

— Oh! puisqu'il en est ainsi, m'écriai-je, rends-moi ce que tu m'as emprunté; cela l'est facile. Il te restera encore assez... Tu me sauveras l'honneur, la vie; c'est une bonne action qui te portera bonheur.

— Oh! répliqua-t-il en souriant, il ne faut pas dire de ces mots-là aux joueurs; les bonnes actions ne portent jamais bonheur.

Je le suppliai à mains jointes; je lui jurai le secret le plus absolu. Il fut inflexible, et il remit le coffret en place après l'avoir fermé.

— Diantre! fit-il en revenant, je ne savais pas que tu étais si fort convoitise.

— Il ne s'agit pas de convoitise. Cet argent est à moi; j'en ai besoin, il me le faut absolument, tu le sais bien. Voyons, mon cher Léonce, tu ne veux pas me honte, ma mort?... Aie un bon mou-

— Laisse donc! fit-il. Tu pousses toujours les choses à l'extrême. Prends les mesures que je t'ai indiquées, et rien ne transpirera de tes petites drôleries.

— Mais j'ai la tête égarée, tu le vois bien. Malgré moi, un jour, je me trahirai, et tu seras entraîné dans ma ruine.

— Non, tu te calmeras.

Et comme j'insistais toujours :

— C'est impossible, fit-il avec impatience. Ce que tu viens de voir est notre réserve pour la campagne qui va s'ouvrir: défense absolue d'y toucher. Dans trois ou quatre mois, si la chance a été pour nous, nous verrons à te rembourser; mais d'ici là, non! Prie donc que les choses tournent bien.

Ces paroles, loin de calmer mon irritation, ne firent que l'augmenter: la pensée que l'argent de ma caisse n'avait pas été dépensé, qu'il était là, près de moi, que ces misérables pouvaient me le restituer, et s'y refusaient, acheva de m'exaspérer.

— Je veux mon argent! m'écriai-je tout à coup; je le veux, je l'ai!

Et repoussant Léonce qui se trouvait devant moi, je m'élançai vers la porte derrière laquelle il avait renfermé le coffret.

Léonce et Lentague ne cherchèrent même pas à m'arrêter. Ils savaient que mes efforts pour ouvrir cette porte habilement dissimulée dans la muraille

seraient inutiles. En effet, après avoir tâtonné, essayé de toutes les façons sans résultat, je revins piteusement me laisser tomber sur un fauteuil.

Je n'avais à choisir qu'entre ces deux partis: appeler, faire arrêter ces deux gredins, et moi avec eux; ou bien accepter la honteuse proposition qu'ils venaient de me faire. J'eus la lâcheté, il faut que je l'avoue, de prendre ce dernier parti... Oui! j'ai fait des vœux pour cette ignoble industrie, dont je devais avoir ma part, sans songer que je ne me saurais qu'aux dépens d'autres malheureux!

Tandis que j'étais absorbé dans ces réflexions, Léonce s'était rapproché de Lentague, à l'autre bout de la chambre, et lui avait dit quelques mots à voix basse. Bientôt il revint en souriant vers moi; et de cet air à la fois gouaillier et aimable qui lui était particulier, il me dit :

— Lentague trouve, mon cher Causson, que tu es un bailleur de fonds trop désagréable et trop compromettant; il est d'avis de se débarrasser de toi au plus vite en te remboursant.

— Oh! m'écriai-je, quel service vous me rendriez! vous avez au-delà de ce qu'il faut pour cela.

— Un instant! ne faisons pas la moindre allusion au coffret: c'est sacré cela! Mais nous venons de convenir, Lentague et moi, que nos premiers profits te seraient successivement affectés jusqu'à concurrence de notre dette; et, dès ce soir, nous voulons commencer ce remboursement par frac-

tions. Cela te va-t-il?

— Je ne puis pas poser de conditions, vous le savez bien; mais le plus tôt que vous pourrez, je vous en supplie.

— Eh bien, tout de suite: commençons. Ce soir nous avons rendez-vous dans une maison particulière, où on joue un jeu d'enfer. Nous n'en sortirons pas, bien certainement, sans un gain considérable: viens avec nous, et nous te le remettrons.

Mon premier mouvement fut de refuser, en disant qu'on pourrait tout aussi bien remettre cet acompte le lendemain; mais Léonce m'expliqua qu'il ne fallait jamais s'journer de pareilles perceptions, et qu'il était prudent de les faire séance tenante. J'acceptai donc.

Je n'avais jamais mis le pied dans ces sortes de réunions. Je dis à Léonce que j'allais passer un instant chez moi pour faire un bout de toilette et prévenir ma femme; mais il s'y opposa et me retint: ma mise était, selon lui, plus que suffisante; et, pour ce qui était de ma femme, je n'avais qu'à lui écrire un mot que John porterait. Je fis encore ce qu'il voulait.

Vers sept heures, après que Lentague nous eut quittés, Léonce m'emmena dîner avec lui. Pendant tout le repas, il fut enjoué, jovial, cherchant évidemment à me distraire, mais sans y parvenir; il me versait fréquemment à boire.

— Voyons! déride-toi, que diable! me dit-il à

bre de la famille d'Orléans ait été spécialement invité aux fêtes qui viennent d'avoir lieu à New-York. Peut-être a-t-on pensé que, parmi les délégués du gouvernement, de la Chambre et du Sénat envoyés là-bas, il y avait trop d'expulseurs.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 novembre.

Les cours de nos rentes progressent légèrement : 3 0/0, 82.72 ; 4 1/2 0/0, 109.37.

Les achats sur les obligations communales et foncières à lots du Crédit foncier sont plus nombreux et doivent porter prochainement ces titres au pair. L'action est demandée à 1,423 ; ce sont les cours d'hier, mais la tendance est excellente.

On a coté aujourd'hui l'action de la Société Générale à 473. Le dernier bilan arrêté à la date du 31 octobre est des plus satisfaisants ; le dixième mois de l'année a apporté son contingent aux bénéfices sociaux, puisque le solde du compte de profits et pertes est en augmentation de 280,000 francs.

Le Bon dit privilégié de l'Assurance financière est à 187.50 sans changement. On peut mesurer la perte subie par les acheteurs primitifs quand on se rappelle que ce titre a été négocié au début entre 600 francs et 700 francs.

On demande l'action de Panama à 426. La hausse doit nécessairement continuer, car elle a pour agent les rachats du découvert. L'obligation 6 0/0 est à 476.

Le prix de la souscription de la Cote européenne est de 384.50, et le prix coté 389. Un écart de 4.50 à 5 francs n'est pas une chose si fréquente.

Les actions de nos Chemins de fer sont fermes. Les obligations sont bien tenues.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

#### Conseil Municipal de Saumur

Séance du 9 novembre.

Sont présents : MM. Peton, Poitevin, Langlois, Luard, Cholet, Bonneau, Dous-sain, Galbrun, Renou, Girandier, Terrien, Goulard, Hubert, Boisson, Rivain, Lemari-nier et Piéron.

M. Combiér, maire, préside, assisté de M. Liénard, adjoint. M. Piéron, nommé secrétaire, prend place au bureau et donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 septembre, lequel est accepté sans observa-tion.

#### ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE DE LA VILLE.

Le maire entretient le Conseil de la de-mande qui lui a été faite par une société fi-nancière pour l'installation du service d'é-clairage électrique. Cette société n'est pas nouvelle ; déjà elle fonctionnait à Angoulême, Saint-Etienne, Dijon, Tours, etc.

Sa demande consiste pour aujourd'hui à être purement et simplement autorisée à faire une expérience dans l'un des quartiers de la ville, et sans subvention aucune de la commune.

Dans ces conditions, M. Combiér ne voit aucun inconvénient à donner l'autorisation sollicitée, cette tentative n'engageant en rien l'administration. En outre, la société ferait ses essais sur la grande voirie et à la rigueur pourrait se passer du permis de la Ville, si

la fio. Je te répète que j'ai bon espoir ; nous allons avoir des étrangers couverts d'or. Tu ne peux pas toucher demain matin moins de trente à quarante mille francs.

Nous nous promenâmes un instant sur les bou-levards ; puis, vers dix heures, il m'emmena vers la Chaussée-d'Antin ; nous nous arrêâmes rue Saint-Nicolas, devant une maison d'assez belle apparence.

#### IX

La surveillance dont les maisons de jeu clan-deslines sont maintenant l'objet ne s'exerçait pas, à l'époque où je fus introduit chez M<sup>me</sup> Duhamel, avec la même rigueur que de nos jours.

A cette époque, une singulière industrie, qui a subsisté quelques années, mais que la police a eu le bon esprit de faire disparaître, s'exerçait dans les quartiers élégants ; je veux parler des tables d'hôte tenues par des femmes.

Quelle femme galante sur le retour louait un appartement, le meublait avec un mobilier de rencontre, et annonçait à ses amies que, pour un prix relativement modique, trois ou quatre francs, elles trouveraient tous les jours à dîner chez elle vers les six heures. L'amie amenait un ou deux hommes de sa connaissance, et on se trouvait bientôt une vingtaine à table. À droite et à gauche de la maîtresse de maison se plaçaient deux vieux habitués, qu'on appelait : M. le major ou mon cher

elle obtenait l'assentiment des Ponts et Chaussées.

Le traité avec M. Stears réserve à celui-ci seul le privilège de canalisation pour con-duites de gaz, et il n'est pas fait de réserve pour l'électricité. Les électriciens qui se pré-sentent pourront donc établir des fils souler-rains ou aériens pour leur expérience, et il est probable que ce sera ce dernier mode qui sera adopté.

M. Langlois demande si M. Stears ne peut pas également être autorisé à faire la même expérience. Et si ce mode ne réussit pas ?

M. Combiér est certain du succès ; lui-même a traité à Paris pour l'éclairage de son magasin du boulevard Poissonnière avec la compagnie d'électriciens de la rue de Trévise ; il s'en trouve très bien, et à des conditions pas plus élevées qu'avec le gaz. L'éclairage électrique est aujourd'hui pratique, supérieur à celui du gaz sous bien des rapports et plus économique. Du reste, il ne s'agit, quant à présent, que d'un essai, sans demande de subvention à la Ville.

M. Langlois voudrait au moins qu'on ne pervint pas de dévavage pour une installa-tion souterraine.

M. Terrien propose de renvoyer cette af-faire à la commission qui doit être appelée à étudier la question de l'éclairage.

Le maire, qui semble tout favorable à la société qui se présente, rappelle que le traité avec M. Stears touche à sa fin ; que dès l'année prochaine il faudra s'occuper du renouvellement du traité ; que cette situa-tion est évidemment bien connue, parce que déjà il a reçu des demandes nombreuses, des propositions multipliées de diverses compa-gnies d'éclairage. Il prévoit une économie considérable pour la Ville dans un traité futur.

Sur la demande de M. Combiér, le Con-seil autorise la société d'électriciens à faire une expérience à Saumur à ses risques et périls.

Puis le scrutin est ouvert, pour la nomi-nation de sept membres appelés à étudier un nouveau traité d'éclairage.

Sont nommés membres de cette commis-sion : MM. Cholet, par 13 voix ; Hubert, par 13 voix ; Renou, par 11 voix ; Boisson, par 10 voix ; Milon, par 8 voix ; Peton, par 8 voix ; Guédon, par 7 voix.

MM. Vinsonneau, Langlois et Luard avaient réuni le même nombre de suffrages. M. Guédon a été appelé par priorité d'âge.

#### DONATION FAITE À LA FABRIQUE DE NANTILLY

M. Combiér donne lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet qui prie le Conseil mu-nicipal de donner son avis sur une dona-tion de 187 fr. de rente faite à la fabrique de Nantilly par M. Proust, Paul-Émile-Jean, à charge par cette fabrique de faire dire des messes.

M. Combiér ne comprend pas que la loi l'oblige à s'occuper de ces questions. Il marmotte encore la séparation de l'Église et de l'État, et conclut qu'il ne voit point d'inconvénient à ce que le Conseil donne l'autorisation, pure question de formalité demandée par la loi.

général, et qui étaient destinés à donner un air respectable à la maison. Après le dîner, une de ces dames proposait, pour passer le temps, d'or-ganiser un lot de famille ; le major se récriait et demandait le lansquenet à la place du lot ; le général, par esprit de corps, soutenait le major ; quelques oeilades provocatrices des plus jolies femmes de la société rangeaient les fils de famille fourvoyés dans cette réunion à l'opinion du major et du général ; et bientôt, assis autour de la table du salon, la maîtresse de la maison, ses amies et ses fidèles allégeaient les fils de famille, les étrangers et les imbéciles de tout l'argent qu'ils avaient eu l'imprudence d'apporter avec eux. Le dîner n'avait coûté que trois francs, mais la soirée revenait à cinq, dix, quelquefois cinquante louis, suivant le milieu dans lequel on se trouvait.

Telle était une des nombreuses industries choisies par Lentague et sa maîtresse, Constance Duhamel, depuis leur malheureuse campagne en Belgique. Seulement, comme Lentague ne savait pas faire les choses à demi, son salon, ou plutôt celui de Constance (car Lentague avait la prudence de se mettre à l'écart), était le plus riche, le plus confortable, le mieux composé de tous ceux du même genre. Le prix du dîner était de cinq francs ; mais, au restaurant, on aurait pu obtenir un aussi bon repas pour quinze francs par tête ; des candélabres remplaçaient la lampe suspendue

Le Conseil, sans discussion, donne un avis favorable.

#### NOUVEL ACCÈS DES HALLES ET QUESTION DU VIOLON

Le maire lit une pétition revêtue de nom-breuses signatures, dans laquelle les com-merçants qui viennent aux marchés de Saumur exposent la fatigue et les frais que leur occasionne l'installation du bureau des poids publics sous la halle. Ils sont obligés de décharger sur la place de la Bilange et d'apporter à dos d'homme leurs marchan-dises dans la galerie, qui longe la rue de la Comédie. Les signataires demandent, du côté de cette rue, la construction d'un esca-lier qui faciliterait la circulation.

L'administration a songé à la suppression du violon, réduit peu aéré, inhumain, et dans lequel on donne assez souvent abri à des gens dignes d'un meilleur sort. Elle pense qu'il pourrait être établi près le poste de police, dans l'épaisseur du mur du vieil Hôtel-de-Ville.

M. Terrien combat ce projet.

M. Combiér déclare ne rien préjuger et demande le renvoi de cette question à une commission.

M. Bonneau a une autre idée : Pourquoi n'établirait-on pas le violon dans les bu-reaux actuels du service de la garantie, et ne transporterait-on pas ceux-ci dans la chapelle Saint-Jean ? Le violon, dans ce nou-veau local, serait sous les yeux de M. le commissaire de police dont le bureau a vue sur la cour de l'Hôtel-de-Ville.

Malgré le côté séduisant de cette proposi-tion, ni le maire, ni le Conseil ne s'y arrê-tent, et la question de l'escalier et du violon est renvoyée à la commission des bâtiments.

#### SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE

Le maire rappelle au Conseil qu'un groupe de ses concitoyens a fondé à Sau-mur une société de gymnastique, de tir et d'escrime qui a pris pour titre : *L'Union Saumuroise*.

Les présidents d'honneur sont : M. le Pré-fet de Maine-et-Loire, M. le Général com-mandant l'École de cavalerie, M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Maire et M. le Pré-sident du Tribunal civil.

M. Doussain, capitaine commandant le bataillon scolaire, a été fait vice-président.

M. Peton, le président actif, a entretenu le maire de la situation financière de la so-ciéité. Comme pour toute création, la mon-naie, ce grand nerf de la guerre, est de pre-mière nécessité, afin de pourvoir aux char-ges multiples qui se présentent : achat de matériel, appropriation des locaux, frais de location, traitement du directeur, etc., aussi le concours de la Ville pour tous ces besoins est-il indispensable.

Les commissaires nommés par les sous-cripteurs ont trouvé un immeuble qui sem-ble devoir satisfaire à tous les besoins et permettre d'établir : stand à tir réduit, tra-pèze, salle d'escrime, salle de réunions, logement du directeur. Il est situé à l'angle des rues Duncan et des Boires, et le prix de location est de 800 fr. par an pour un bail de six ou douze ans.

Le président demande que l'*Union Sau-*

au-dessus des tables d'hôte ordinaires ; deux domestiques en livrée voyante faisaient le service.

Les femmes à la mode et les jolies femmes étaient seules admises chez Constance ; et l'usage était de se décoller, comme s'il s'était agi d'une soirée dans le meilleur monde.

Chacune de ces dames devait donner à l'avance le nom des personnes qu'elles invitaient à les accompagner ou à les rejoindre dans la soirée. Les gens trop sérieux, les mineurs dont les indiscretions pouvaient être à craindre, les viveurs trop au courant des roueries parisiennes, les femmes qui ne savaient pas se tenir, les hommes mal notés, enfin toutes les personnes inutiles ou dangereuses étaient exclues de ces réunions. On recherchait au contraire les innocents de vingt et un à vingt-cinq ans ; les amoureux qui, pour se poser auprès de l'objet aimé, ne craignent pas de faire des banquets maladroits ; les joueurs qui se grisent au jeu, perdent entièrement la tête et ne font plus attention à ce qui se passe autour d'eux ; les étrangers qui, peu façonnés avec nos mœurs, prenaient M<sup>me</sup> Duhamel pour une femme du monde ; enfin le ban et l'arrière-ban des niais et des pigeons, comme déjà on les appelait alors.

(A suivre.)

muroise soit traitée sur le même pied que les autres associations, telles que la Société Nautique, la Société des Courses, etc., et que le Conseil veuille bien lui allouer 2,000 fr. par an comme à cette dernière, et 3,000 fr. cette année pour achat de ma-tériel et appropriation des locaux.

Nous avons cru un instant que l'arçopage saumurois allait écouter une dissertation sur l'amélioration de l'espèce humaine par la gymnastique, comparée à celle de l'espèce chevaline par les courses ; mais M. le Maire a arrêté cet élan et rappelé que la Ville votait 2,000 fr. à la Société des Courses parce que nos fêtes hippiques attireraient nombre d'étrangers et étaient une source de produits pour l'octroi.

M. Peton a bien l'espoir que le succès de la Société de Gymnastique ne sera pas moindre, et sera tout autant profitable à la caisse municipale. Ses collègues n'ont pas paru partager cette douce perspective.

M. Combiér ne peut se prêter à des exi-gences si élevées, mais cependant il croit que la Ville peut accorder en 1886, à l'*Union Saumuroise*, 1,000 fr. à prélever sur les bonis de l'octroi, toujours très satisfai-sants, et 1,000 fr. sur l'exercice 1887.

Cette société est appelée à rendre des ser-vices, par les fêtes de bienfaisance qu'elle donnera, par l'enseignement de la gymnas-tique aux enfants des écoles communales, enseignement devenu obligatoire et incom-plet dans nos établissements scolaires. Mais la Ville ne peut songer à donner de suite 3,000 fr.

M. Renou n'a pas oublié que, dans des séances précédentes, il avait été dit qu'on centraliserait cet enseignement au collège.

Le maire. — Il est impossible d'y son-ger, l'espace actuel affecté à ces exercices est de beaucoup insuffisant.

M. Renou. — Il serait bon cependant que l'administration fit étudier le projet primitif, ou une autre combinaison pour éviter aux élèves des déplacements trop fréquents. Ne pourrait-on pas disposer deux salles à deux étages différents ?

M. Peton combat M. Renou, dont le pro-jet est irréalisable au collège pour une so-ciété de gymnastique. La rue Duncan n'est qu'à 50 ou 60 mètres du collège et de l'école mutuelle, c'est donc aussi près que possi-ble, et il ne faut pas parler de déplacement. En outre, les commissaires ont cherché de tous côtés et n'ont rien trouvé de mieux.

M. Renou ne voudrait pas cependant que l'on votât ainsi sans nouvelle étude.

M. le Maire ne pense pas que la Ville puisse prendre d'engagements pour des an-nuités. Paris ne donne que 200 fr. à des sociétés analogues, qui ne comptent pour vivre que sur les cotisations des adhérents.

M. Peton pense que cette somme de 2,000 fr. pourrait être prélevée sur le ba-taillon scolaire.

#### Hourra général !

Le maire (avec vivacité). — Je m'y oppose formellement. D'abord, le bataillon ne reçoit que 200 fr., et puis c'est une institution qui fonctionne et à laquelle il ne faut pas tou-cher.

M. Peton. — Et les uniformes des en-fants, ne faut-il pas les renouveler ?

Le maire. — L'*Union Saumuroise* est une entreprise privée, le bataillon scolaire est une affaire municipale, et on ne peut la compromettre.

M. Terrien. — Personne ne peut con-tester l'utilité de la Société de Gymnastique. Il s'agit de savoir si, en dehors de la question d'emplacement, le Conseil veut lui donner son concours.

Le maire est favorable à une allocation de 4,000 fr. pour 1886 et 1,000 fr. pour 1887, à charge par ladite société de recevoir les enfants des écoles.

La proposition, mise aux voix, est accep-tée.

La présence de l'honorable M. Peton à cette réunion a causé quelque surprise. M. Peton est-il cumulard de sièges municipaux ? N'a-t-il pas été élu conseiller municipal à Nantilly ? Nous n'avons pas oui dire qu'il ait décliné l'honneur que lui ont fait les électeurs de cette commune.

#### 6<sup>e</sup> ADJOINT À L'ÉCOLE MUTUELLE

Cet établissement compte 280 élèves, écrit M. l'inspecteur ; son directeur est obli-gé de faire un cours, et cependant il doit exercer une surveillance générale et ne faire de classes qu'en cas d'empêchement d'un adjoint.

Il faudrait donc un nouveau

maître.

Le maire dit qu'il faut envisager d'abord le nombre d'élèves qui fréquentent chaque classe; pourvu qu'il ne dépasse pas 50 il n'y a pas lieu de donner suite à la demande, parce que ce sixième adjoint ne serait plus en raison des services et des fatigues de M. Boisselier, mais irrévocable pour cet établissement pour lequel on a tant fait. Quoi qu'il en soit, le maire propose un supplément de traitement à M. Boisselier. Cette proposition est renvoyée à la commission du budget.

#### MAISON BESNIER

M. Liénard a réglé à l'amiable une demande d'indemnité formée par M. Besnier pour le dommage causé à sa maison par suite de la modification de nivellement de la rue du Collège et de la rue du Petit-Mail. Le Conseil approuve l'arrangement négocié par M. Liénard.

#### DRIT D'OCTROI SUR LES ORGES

Jusqu'ici, par dérogation au tarif d'octroi, il n'a pas été perçu de droits sur les orges et les avoines, dont le produit devait être peu important; mais aujourd'hui la situation change: l'orge et l'avoine semblent devoir entrer pour une large part dans la nourriture des chevaux, et pour être une cause de pertes pour l'octroi. Y aurait-il pas lieu de rétablir le droit sur ces articles?

M. Terrien trouve que cette question est délicate et qu'il faut examiner auparavant la perception de ce droit ne chasserait pas les négociants.

Le maire fait observer qu'ils ont toujours une ressource de l'entrepôt pour les quantités consommées en ville. Il rappelle que les taxes expirent en 1888 et que dès l'année prochaine il faudra s'occuper de les réviser.

Le Conseil est d'avis de laisser les choses sous le statu quo et d'en renvoyer l'examen à la prochaine époque.

#### SERVICE DES EAUX

Messieurs, dit le maire, vous êtes initiés, par les journaux, au conflit qui s'est élevé entre MM. Fortin Hermann et C<sup>ie</sup> avec M. Guillon frères. Un procès est engagé et nous devons en attendre la solution pour savoir à qui nous aurons affaire.

MM. Fortin Hermann et C<sup>ie</sup> demandent la résiliation de leur acte de vente à M. Guillon, parce qu'au 31 octobre les engagements pris n'ont pas été remplis.

#### ALIGNEMENTS

M. Terrien demande la parole. Il signale des infractions faites trop souvent au règlement qui règle les questions d'alignements, sollicite la nomination d'une commission spéciale pour réviser ce règlement, s'il y a lieu, ou maintenir son application rigoureuse, s'il est bon.

M. Combiert est de l'avis de M. Terrien. M. Renou voudrait que l'on citât des exemples. On rappelle une autorisation pour la maison place de la Bilange; il est vrai qu'il a été observé qu'on ne tiendrait pas compte, en cas de vente, que de la valeur de la maison.

Oui, reprend le maire, sous prétexte de travaux de façade, avec l'emploi du fer, on fait des travaux de consolidation qui compromettent toujours les projets d'alignement des rues.

M. Langlois pense qu'il suffit de charger la commission de révision la commission des alignements.

M. Terrien n'est pas de cet avis; une commission spéciale lui semble importante. Le maire est du même avis.

Le scrutin est ouvert. Le Conseil nommé MM. Terrien, Bonneau et Langlois.

#### MONTÉE DU COLLÈGE DE FILLES

M. Pétion appelle l'attention de l'administration sur l'état du talus de la montée du Collège de filles. Il faudrait maintenir les talus par des fascines ou autres moyens pour éviter qu'ils ne fussent entraînés par les pluviâles jusque dans les égouts de la rue.

#### RAILS DES TRAMWAYS

M. Renou prie l'administration d'obtenir l'emploi sans plus tarder les rails des tramways déposés rues d'Orléans et de la République, lesquels sont une cause de gêne pour les magasins et un danger pour la circulation.

Le maire a déjà fait des observations à cet égard et l'entrepreneur répond toujours: On commencera lundi prochain. (On rit.) Le Conseil invite le maire à faire des démarches pour que la mise en place com-

mence de suite ou qu'il soit procédé aussitôt à l'enlèvement de ces rails.

La séance a été terminée par la communication de M. Liénard relative au grand concours de musique et au festival projetés pour 1887, communication dont l'*Echo Saumurois* a donné les détails dans son numéro de jeudi dernier.

#### Pèlerinage saumurois à Saint-Martin de Candès

Les pèlerins saumurois se faisaient un devoir chaque année de visiter le tombeau du grand apôtre de la France; cette fois-ci, comme l'ont déjà appris les lecteurs de ce journal, c'est à Candès, lieu sanctifié par la mort de saint Martin et tout plein de ses souvenirs, qu'ils sont allés porter leurs vœux et leurs prières.

Le voyage devant se faire en bateau à vapeur, il fallait un réel courage pour affronter les intempéries de la saison; mais de vrais pèlerins ne recherchent pas toutes les aises et toutes les douceurs d'un voyage d'agrément. « S'il fait beau, disait-on, nous en bénissons le bon Dieu; si le temps est dur ou pluvieux, notre pèlerinage, pour être moins agréable, n'en sera que plus méritoire et plus fructueux. »

Et puis, comment ne pas être entraînés par la pieuse ardeur et le zèle admirable du prêtre dévoué qui sail, avec un succès toujours croissant, organiser ces belles manifestations, et dont le dévouement augmente avec les difficultés?

Aussi plus de 600 pèlerins répondirent à son appel; et le jeudi 11 novembre, jour même de la fête de saint Martin, ils partirent pour se rendre à Candès; 550 par le bateau à vapeur, les autres en voitures ou même à pied. Aux pèlerins de Saumur s'étaient joints de nombreux groupes des paroisses environnantes; la ville de Genes et les bourgs voisins fournirent surtout un fort contingent.

Saint Martin bénit ses fidèles; le soleil parut bientôt, et nous eûmes la plus belle journée qu'on n'ait pas vue depuis longtemps.

Je ne décrirai point toutes les circonstances du voyage, l'apparition du bateau impatientement attendue et saluée par des cris de joie, la crainte des pèlerins de Saumur, qui, voyant déjà un nombre considérable de passagers, se demandaient anxieusement comment leur troupe plus nombreuse encore pourrait trouver place, l'attitude sympathique de la foule couvrant le pont et les quais de la ville, les joies de la navigation, les vues ravissantes de ces rives de la Loire si justement renommées, etc.

Le voyage eut le caractère de piété qu'il convenait; les prêtres remplirent consciencieusement leur devoir, et grâce à leur zèle la prière, la récitation du chapelet, le chant des cantiques remplirent les trop courts instants de cette douce et pieuse traversée.

M. le curé de Candès, accompagné d'un nombreux clergé, attendait les pèlerins et les conduisit processionnellement à la vénérable basilique; tout ceux qui ont vu cette église en connaissent la beauté; ils ont admiré ces faisceaux de colonnettes qui s'élancent si gracieusement vers le ciel, et qui donnent à tout l'édifice un cachet de suavité et de joie qui élève l'âme et la ravit; mais en ce moment où la foule recueillie s'y pressait de toutes parts, la vieille église paraissait plus belle encore, cet air de fête ressortait davantage, le charme était plus grand, et nous nous sentions l'âme plus émue, plus ravie que de coutume.

Après la messe, M. le curé de Candès remercia les pèlerins d'être venus si nombreux fêter le grand thaumaturge des Gaules, il les félicita de leur recueillement et les engagea vivement à redoubler de confiance dans le grand apôtre qui sema la foi dans notre pays, et dont la puissante intercession pourrait la faire revivre dans les cœurs, hélas! trop nombreux, où elle semble affaiblie et presque éteinte.

Les pèlerins qui avaient trouvé, soit sur le bateau, soit dans le parc ou dans les bâtiments mis gracieusement à leur disposition, tout ce qu'il fallait pour prendre gaiement leur repas, rentrèrent à 2 heures à l'église pour chanter les vêpres.

Après les vêpres, M. l'abbé Bourasseau, curé de Genes, prit la parole, et dans un discours plein de feu et d'une mâle éloquence, il montra dans saint Martin le modèle de l'énergie virile, du courage chrétien qui lutte sans faiblir, qui résiste à tous les as-

sauts et qui, en dépit de toutes les railleries, de toutes les tentations, tient toujours haut et ferme le drapeau de la foi.

Les pèlerins vénérent de nouveau les reliques du grand Saint devant lesquelles tous déjà étaient allés prier, puis le retour s'effectua plus rapidement qu'à l'aller, mais toujours avec la même piété et le même esprit de prière. X...

#### Prix de la viande à Saumur à partir de ce jour:

Bœuf, le kilog.....	4 fr. 80
Veau, — .....	4 80
Mouton, — .....	2 99

Le Maire, J. COMBIERT.

Dimanche dernier, un homme de 34 ans environ, assez bien vêtu, se tenait accroupi au coin de la Poste, à Saumur, et poussait des hurlements effroyables. Aussitôt un énorme rassemblement se produisit. On crut être en présence d'un ivrogne ou d'un fou. La police intervint et fit conduire à l'hôpital cet individu qui paraissait exténué de fatigue. Depuis, il est devenu très calme, répond avec beaucoup de sang-froid aux questions qu'on lui adresse, mais refuse obstinément de faire connaître son identité. Il prétend avoir été voyageur de commerce en droguerie et avoir perdu au jeu l'argent que son patron lui avait confié. Il aurait été autrefois marin sur le navire de guerre *l'Atlantide*.

On a saisi sur lui un carnet contenant quelques poésies obscènes, copiées à la main; certaines adresses, notamment celle de M. Mauroy, rue Mirra, Paris; M. Bélière, rue Ricard, 32, etc.; des indications sur diverses dépenses, se montant à 6 fr. 25, faites à l'hôtel de la Gare à Cholet, et deux fragments du numéro du *Petit Journal* du vendredi 5 novembre 1886.

Signalement: taille 1<sup>m</sup>69, cheveux châtain commençant à grisonner, moustache blonde, yeux gris-bleu, teint mat, cicatrice au pouce de la main droite.

#### NOTRE NOUVEAU PRÉFET

M. Bardou (Charles-Marie-Joseph), qui vient d'être appelé à la préfecture de Maine-et-Loire en remplacement de M. Nelson-Chierico, est entré dans l'administration, en qualité de sous-préfet d'Uzès, le 30 décembre 1877. Conseiller de préfecture des Bouches-du-Rhône, sous-préfet d'Alais, il fut nommé préfet de l'Aveyron le 4 avril 1883 et préfet de la Haute-Savoie le 25 avril 1885.

Notre nouveau préfet est chevalier de la Légion-d'Honneur depuis le 11 juillet 1882 et officier d'Académie.

M. Bardou est le douzième préfet de Maine-et-Loire depuis le 4 septembre 1870.

#### LES IMPORTATIONS DE BLE

En deux mois et demi, du 1<sup>er</sup> août au 15 octobre, ils ont importé 4,983,597 quintaux. — On peut dire deux millions de quintaux ont été importés en deux mois.

C'est une recette de 4 millions dont ils ont privé le Trésor, en même temps qu'une somme de 2 francs enlevés aux cultivateurs par quintal de blé qu'ils ont vendu.

Quand nos honorables se décideront-ils à mettre fin à un tel système?

DISPARITION. — Albert Merlet, âgé de 16 ans, employé à Angers, est parti de son magasin depuis samedi 6 novembre. On le recherche activement.

#### UNE EXÉCUTION A SAINTES

Mercredi matin, à 6 heures 45, a eu lieu, à Saintes, l'exécution du nommé Furet, qui avait assassiné deux personnes.

Plus de trois mille personnes entouraient la guillotine lorsque Furet est descendu de voiture.

Il était dans un état de prostration complète; les aides l'ont porté jusqu'à l'échafaud.

Le prêtre lui présenta le crucifix; Furet, les yeux hagards, embrassa le christ et l'abbé Braud.

Les aides poussèrent Furet sur la planche fatale; on entendit un coup sec, le sang jaillit et la tête sanglante tomba dans le panier. Justice était faite.

La tête et le corps ont été rapidement placés dans un cercueil que la voiture cellulaire a emporté au cimetière des suppliciés.

Les aides ont démonté ensuite la machine, lavé le conteau et la foule s'est écartée lentement.

Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait.

#### Théâtre de Saumur.

A son tour, lundi prochain, la troupe de comédie nous donnera une représentation qui doit attirer tous les amateurs du franc rire.

On jouera la *Perruque*, une bonne petite comédie de MM. Delacour et Deslandes, et le grand vaudeville en 5 actes de MM. Marc Michel et Labiche, le *Chapeau de paille d'Italie*.

Cette dernière pièce, qui date de près de trente-cinq ans, a fait passer de bien joyeuses soirées aux amateurs du théâtre du Palais-Royal. — A Saumur, elle obtint un grand succès à l'époque de sa nouveauté, et plus tard, il y a environ treize ans, avec M. Chantilly et sa troupe.

D'après nos souvenirs, cette excellente bouffonnerie est toute une odyssée plaisante dont M. Fadinard est l'Ulysse. — Ce n'est point, il est vrai, à la poursuite d'Itaque que Fadinard court à travers les aventures et les tempêtes, mais à la recherche d'un chapeau de paille d'Italie. De ce simple chapeau perdu ou retrouvé dépendent l'honneur d'une femme qui néglige son mari pour un chasseur d'Afrique, et la vie de Fadinard lui-même, entraîné par la fatalité dans cette terrible intrigue.

Voilà donc Fadinard en route, éprouvant dans sa course plus de catastrophes et d'orages que le fils de Laërte en personne, livré aux fureurs de son beau-père, le pépiniériste Nonancourt, menacé par l'amant, harcelé par la femme, en proie aux soupçons du mari, forçant les portes, envahissant les domiciles, depuis la marchande de modes jusqu'à la baronne, et voyant toujours ce fatal chapeau de paille qui lui échappe et fuit devant lui.

Enfin arrive l'heure où, si longtemps battu par les vents, les hommes, les femmes et les dieux, Ulysse arrive au port, entre dans Itaque et retrouve son chapeau de paille.

L'histoire de ce chapeau est des plus originales et des plus récréatives. Si nous ajoutons que Fadinard se marie le jour même, et que dans sa course éfrénée il est suivi de sa fiancée, de son futur beau-père qui lui crie à chaque instant: « Mon gendre, tout est rompu! » et des invités de sa noce, on comprendra les scènes étourdissantes et les quiproquos qui doivent résulter des tribulations de l'infortuné personnage.

La petite pièce qui commencera la soirée est sans grandes prétentions. L'esprit n'y manque pas cependant, et elle est surtout fort bien jouée, dit-on, par M. Bernard, M<sup>me</sup> Mallet et Valérie. Voici ce que c'est: Georges Gérard, jeune officier de marine, qui vient de se marier, porte-t-il ou ne porte-t-il pas perruque? Un cousin jaloux, furieux de ne pas avoir été agréé, dénonce, par vengeance, la calvitie de Georges à la jeune femme de ce dernier. Aidée de sa femme de chambre, Adrienne emploie une foule de ruses pour arriver à connaître la vérité. Elle arrive enfin à constater que son mari n'est pas chauve du tout, et la lune de miel reprend son cours, un moment interrompu.

Cette représentation, on le voit, promet d'être aussi joyeuse qu'intéressante.

Il vient d'être mis en vente, à l'*Epicierie Centrale*, des liqueurs (jaune et verte) fabriquées par l'ancien Frère Raphaël, élève du R. P. Louis Garnier, du couvent de la Grande-Chartreuse.

Le *Sucre raffiné*, en pain ou cassé, est vendu 0 fr. 45 c. le 1/2 kilog. à l'*Epicierie Centrale*, 28 et 30, rue Saint-Jean.

#### Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 15 novembre 1886,

#### Le Chapeau de paille d'Italie

Comédie-vaudeville en 5 actes, de MM. Marc Michel et Labiche.

On commencera par:

#### LA PERRUQUE

Vaudeville en 1 acte, de Delacour.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire  
à Saumur.

## A VENDRE

Ou à Louer

### TRÈS BELLE MAISON BOURGEOISE

Située à Saumur,  
rue du Pressoir-Saint-Antoine,  
Avec remise, écurie, cour et jardin.  
S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire  
à Saumur.

## A LOUER

DE SUITE

### MAISON MEUBLÉE

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n<sup>o</sup> 4,  
Avec jardin, remise et écurie.  
S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de M<sup>e</sup> DEGREZ, notaire à  
Saint-Clément-des-Loges.

## A LOUER

Pour entrer en jouissance le  
1<sup>er</sup> novembre 1887,  
UNE JOLIE

### MAISON DE CAMPAGNE

Avec toutes les servitudes désirables,  
JARDIN, PRÉ ET DOUVE  
Le tout situé à la Croix-Rouge,  
commune de Saint-Martin-de-la-Place.  
S'adresser à M<sup>e</sup> DEGREZ, notaire à  
Saint-Clément. (749)

Etude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire  
à Saumur.

## VENTE

PAR

### ADJUDICATION AMIABLE

Le dimanche 28 novembre 1886,  
à midi, en la mairie d'Épiéds,  
DES BIENS  
Dépendant de la succession de M. Louis  
Aubineau, propriétaire à Épiéds.  
Consistant en : bâtiments, terres,  
prés, bois taillis et vignes, le tout  
contenant environ 10 hectares 37  
ares, situés communes d'Épiéds, Mor-  
ton et Saix.  
S'adresser à M. CESBRON, expert-  
géomètre à Doué-la-Fontaine, ou à  
M<sup>e</sup> PINAULT. (732)

Etude de M<sup>e</sup> CAILLEAU, notaire  
à Longué.

## ADJUDICATION

En la Mairie de Jumelles,  
Le dimanche 21 novembre,  
à 2 heures après midi.  
1<sup>er</sup> lot.

De la Coupe d'environ 38  
hectares de taillis, en 14 lots.  
2<sup>es</sup> lot.

De 648 Baliveaux d'es-  
sences diverses, en 10 lots.  
Le tout sur la Terre des HAYES,  
communes de Jumelles et Brion.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commis-  
saire-priseur de l'arrondissement  
de Saumur.

## VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques,

Le jeudi 18 novembre 1886,  
à 1 heure du soir,

À Saumur, salle des Ventes, rue  
d'Orléans, n<sup>o</sup> 55.

Il sera vendu :

Une très-belle salle à manger en  
vieux chêne, style Henri II, compre-  
nant buffet à crédence, table, chaises,  
bibliothèque et bureau, bois de lits,  
chaises, commode, tables à rallonges,  
tables rondes et de toilette, tables de  
nuit, buffet, bureau, pianos, fauteuils,  
tapis, lits en fer, fusil Lefaucheur,  
lamps et suspensions, machines à  
coudre, bandes en soie et tapisserie ;  
Objets de literie, cuisinière, che-  
minés et calorifères, berceau et voi-  
ture d'enfant, plusieurs scies de diffé-  
rentes formes, machine à percer,  
musique, casiers, vaisselle et quantité  
d'autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

# MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE

ANGERS — 5 et 7, rue Saint-Laud — ANGERS

Seule Succursale dans MAINE-ET-LOIRE de la Belle Jardinière DE PARIS

Vêtements confectionnés pour Hommes et Enfants et sur mesure,  
Vêtements complets pour HOMMES à partir de 28 fr.  
BONNETERIE—CHEMISES—CHAUSSURES—CHAPELLERIE—LINGERIE—LIVRÉES

## RAYON DE COMMANDE

Choix considérable de Tissus Haute Nouveauté pour nos Vêtements de Commande. — Complètes pour  
Hommes sur mesure, à partir de 60 francs.  
Bonneterie, Chemiserie, Chapellerie, Chaussures, Parapluies, Lingerie, Uniforme de Collèges et  
Pensions, Rayon Ecclésiastique.

Au 26 Mars prochain, les MAGASINS DE LA BELLE JARDINIÈRE seront  
transférés place du Ralliement.

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE A SAUMUR

AU

# PALAIS DES MARCHANDS

RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de  
Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

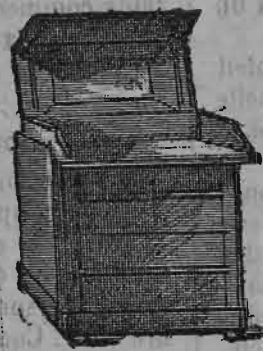
## AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs  
contre-maîtres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE

Coucher.



### MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures

Literie — Sièges — Tentures

Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL,  
illustré, est à la disposition des  
personnes qui en feront la de-  
mande.

## SUR MESURE :

### Vêtements en CAOUTCHOUC

POUR HOMMES ET POUR DAMES

## Tissus imperméables Anglais et Français

AUX ÉLÉGANTS

## CHEMISERIE MODÈLE

SAUMUR — 43, rue du Portail-Louis — SAUMUR.

## ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

# RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

## Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste,  
pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

## INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection  
Peyrard est la seule au monde ne contenant  
aucun principe toxique ni caustique, guérissant  
régulièrement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard  
sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans,  
60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à  
8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez  
l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire  
à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LA PROPRIÉTÉ

DE LA

## Chauvellerie

Située communes de Turquant, Montso-  
reau et Fontevault,

D'une contenance de 20 hectares environ.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

## A GÊDER

PÂTISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner  
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant  
à Varrains, près Saumur :

Vins blancs de Coteaux  
70, 80 et 100 francs la bar-  
rique ;

Vin rouge nouveau à 70  
francs ;

Vin rouge supérieur à  
100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur  
foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10  
degrés.

Des échantillons sont envoyés sur  
demande. (339)

## Offres et Demandes

### AVIS

ON DEMANDE une personne, dame  
veuve ou demoiselle, d'un certain âge  
et d'une honorabilité parfaite, capable  
de tenir à Saumur un salon de lecture,  
diriger l'intérieur d'une maison et  
s'occuper au besoin de l'instruction  
de jeunes enfants.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHICOTEAU, notaire  
à Loudun, ou à Saumur, rue Basse-  
Saint-Pierre, 18. (748)

UN JEUNE HOMME marié, con-  
naissant dessin, arpentage, compa-  
bilité et au courant de la con-  
struction, demande emploi de  
dessinateur ou comptable.

S'adresser au bureau du journal.

Un agent, muni de bonnes  
références, aurait trois heures à  
disposer par jour pour compa-  
bilité.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti.  
S'adresser à M. H. HARDY, fabricant  
de meubles, Levé-Neuve, Saumur.

## FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

### COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans  
les voliges.

Breveté s. g. d. g.

## LEMAIRE-BERSOULLE

M<sup>e</sup> de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant  
Quai Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 18,  
à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement  
de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres  
systèmes de permettre d'enlever, de  
sur les couvertures, les ardoises avari-  
ées, de les remplacer par de nou-  
velles sans mouler les agrafes ni les  
déranger en quoi que ce soit de leur  
place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier  
galvanisé et en cuivre rouge, qualité  
supérieure, aux prix les plus réduits,  
suivant les cours des matières pre-  
mières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années  
pour vendre à des conditions excep-  
tionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes  
espèces et de toutes dimensions sont  
les mieux assortis de toute la contrée.

Spécialité de parquets en chêne et  
en sapin du Nord.

Importation directe des pays de  
production des bois du Nord et du  
Canada. (904)

SANS PALAIS

## DENTS

NI CROCHETS

# Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.